

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2017

3/1 – PROJET DE CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE » - ACQUISITION IMMOBILIERE

L'accueil de jeunes enfants s'organise, actuellement, de la manière suivante à Mons en Barœul :

- 3 structures d'accueil collectif implantées sur le territoire : une crèche municipale d'une capacité de 45 places, une halte-garderie multi-accueil de 20 places, 3 places réservées à des enfants monsois dans une crèche d'entreprise de 30 places. L'accueil collectif répond aux besoins d'environ 200 familles.

- des assistant(e)s maternel(le)s, au nombre de 170 totalisant 360 places. L'ouverture en septembre 2016 d'un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s a permis d'engager un processus d'animation, d'accompagnement et de qualification des assistant(e)s maternel(le)s ainsi qu'une information des parents et futurs parents.

- la maison de la petite enfance accueille, par ailleurs, l'ensemble des organismes et associations chargés de la santé, des activités de jeunes enfants et de l'accompagnement de leurs parents.

La Ville a réalisé, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, un diagnostic territorial qui démontre le besoin de création d'un nouvel équipement concourant à l'augmentation des capacités d'accueil.

Il en résulte que les possibilités d'accueil collectif à Mons en Barœul, demeurent encore insuffisantes. Ce même constat, lié aux évolutions démographiques (structures d'âges, structures familiales...) et de modes de vie est établi dans de nombreuses villes de France. Le Ministère des affaires sociales et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ont, dans ce contexte, lancé un plan de création de 275 000 places sur le territoire national.

Dés 2014, la majorité municipale avait inscrit dans son projet de mandat la volonté de développer ses capacités d'accueil en matière de petite enfance.

La localisation de ce futur lieu d'accueil de la petite enfance doit répondre à des critères d'accessibilité (proximité des transports en commun, possibilités de stationnement voire de « dépose-minute ») et de complémentarité avec les équipements existants.

La mise en vente de l'ex-magasin LIDL dans la galerie de l'Europe offre l'opportunité de disposer de la surface suffisante dans un secteur accessible proposant des possibilités de stationnement.

Ce local est situé 25 rue du Maréchal Lyautey et fait partie de la copropriété « Résidence de l'Europe » référencée au cadastre en section AM n° 845 pour 1ha 55a 76ca, et est inscrit sous les numéros de lots suivants :

- n° 593 pour une contenance de 953 m² en rez-de-chaussée, représentant 6 473/200 000^{ème} des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et /100 000^{ème} des parties communes du groupe C,

- n° 622 pour une contenance de 945 m² au premier étage, représentant 3 663/200 000^{ème} des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et /100 000^{ème} des parties communes du groupe C.

L'implantation de cet équipement d'accueil de la petite enfance en centre-ville contribuera en outre à l'objectif de revitalisation du rez-de-chaussée de la galerie de l'Europe, en offrant aux Monsois un service d'accueil complémentaire. Ce projet d'équipement est, par ailleurs, éligible au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir les lots de copropriété n° 593 et 622, libres d'occupation, pour une contenance respective de 953 m² et 945 m², tel qu'ils sont désignés ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à la Société LIDL, au prix de 25 000 €, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.